**Document :** Extrait de la Convention Internationale des Droits des Enfants, 1989, signée par 197 Etats (Les Etats-Unis ne l’ont pas signé)

**Article 7-** L’enfant est enregistré aussitôt sa naissance et à celle-ci le droit à un nom, le droit d’acquérir une nationalité.

**Article 8 – 1.** Les Etats parties s’engagent à respecter le droit de l’enfant de préserver son identité, y compris sa nationalité, son nom et ses relations familiales, tels qu’ils sont reconnus par la loi, sans ingérence illégale.
**2.** Si un enfant est illégalement privé des éléments constitutifs de son identité ou de certains d’entre eux, les Etats parties doivent lui accorder une assistance et une protection appropriées, pour que son identité soit rétablie aussi rapidement que possible.

**Document :** Extrait de la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme signée par 193 Etats, 1948.

**Article 6 -** Chacun a le droit à la reconnaissance en tous lieux de sa personnalité juridique.

**Document :** Article publié le 27 avril 2016.

Source : <https://www.unicef.fr/article/17-ans-elle-plaide-pour-les-230-millions-d-enfants-fantomes>

**A 17 ANS, ELLE PLAIDE POUR LES 230 MILLIONS D’ "ENFANTS FANTÔMES"**

Lauréate 2016 des plaidoiries du Mémorial de Caen, Anne-Laure Tollec, lycéenne à Toulouse, revient pour nous sur le sujet qu’elle a choisi de défendre à ce concours : l’enregistrement des naissances, et ces 230 millions d’enfants dans le monde qui vivent sans état civil et donc privés de tous leurs droits. Une problématique qu’elle a découverte grâce à l’UNICEF…

**« Mesdames, Messieurs, je vais vous parler d’un enfant : Moussa. »** C’est par ces mots que la jeune femme a commencé sa brillante plaidoirie en janvier dernier devant le jury et le public du Concours des plaidoiries des lycéens pour les droits de l’Homme. Le ton est assuré, la voix posée, les silences bien placés. « Et pourtant je ne suis pas à l’aise à l’oral ! confie-t-elle. Mais **une fois sur l’estrade, c’est venu tout seul… parce que je voulais vraiment porter un message** ».

Ce message, c’est ici même, sur le site de l’UNICEF France [qui propose des programmes d’engagement jeunes permettant de créer des événements, des interventions de sensibilisation, …] qu’elle l’a trouvé. « Quand j’ai dû choisir mon sujet, **c’était une évidence pour moi que je traiterais des droits de l’enfant** : les enfants sont la base de tout, les adultes de demain. Mais la problématique est vaste, il y a tant à dire... Alors sur les conseils de mon professeur, **je suis allée creuser sur Internet. J’ai lu beaucoup de choses, et puis je suis tombée sur cet article de l’UNICEF qui parlait des "Enfants fantômes", sans identité, en proie à tous les dangers**, et d’un livre qui leur est consacré. »

**Proposition de questions sur les documents :**

1. Présentez l’ensemble documentaire en identifiant chaque document en montrant ce qu’ils apportent à notre thématique sur l’identité.
2. Soulignez dans les documents tout ce qui se rapporte aux moyens d’assurer l’identité légale des enfants.
3. De quelle(s) manière(s) le droit international défend l’identité légale des individus au niveau mondial ?
4. Identifiez deux types d’engagement individuel différents qui visent à sensibiliser ou lutter pour cette cause.
5. A l’aide des différentes informations, présentez en quelques lignes les acteurs et les moyens mis en œuvre pour assurer à chacun une identité légale.